

## 26 AVRIL 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 26 avril 2022 à la salle de conseil située au 119 rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Madame Karine Paiement étant absente, madame Marie-Ève Boutin agit à titre de mairesse suppléante et présidente d'assemblée.

### **Ouverture de la séance**

Madame Marie-Ève Boutin, mairesse suppléante, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Madame Nathalie Boucher, au poste no 1
- Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
- Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4
- Madame Mylène Therrien, au poste no 5

Étaient absents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Etienne Brunet, au poste no 6

### **2. ORDRE DU JOUR**

2.1. Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution 2022-04-116– Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022
- 3.2 Avis de motion et projet de règlement numéro SE-901 abrogeant le règlement 2000-148 sur les ventes de garage
- 3.3 Règlement numéro TR-700 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux
- 3.4 Règlement omnibus numéro 1208-2022 sur le zonage
- 3.5 Politique vestimentaire des officiers municipaux numéro PL-RH-41
- 3.6 Politique de télétravail des officiers municipaux numéro PL-RH-42

#### **4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 4.1 Renouvellement de l'offre de services avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière
- 4.2 Entente de services avec Bell pour le service 9-1-1
- 4.3 Démission de Manon Lestage à l'entretien ménager
- 4.4 Embauche Carole Thibert au poste de préposée à l'entretien ménager
- 4.5 Autorisation à la caravane des cultures pour la saison 2022
- 4.6 Modification de la composition des comités consultatifs municipaux
- 4.7 Achat d'un logiciel de consultation citoyenne

## **26 AVRIL 2022**

4.8 Entente avec Loisirs 3000 pour la confirmation du camp de jour

4.9 Création d'une page Instagram et d'une page Facebook officielle pour la mairesse

### **5 FINANCES ET TRÉSORERIE**

5.1 Comptes à payer du mois de mars 2022

5.2 Dépôt de la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers au MAMH

### **6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS**

### **7 INFORMATIONS AUX CITOYENS**

### **8 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **9 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Dépôt du rapport d'activité 2021

### **10 TRAVAUX PUBLICS**

10.1 Octroi de contrat pour la réalisation des études géotechniques sur Édouard VII et Ruisseau-des-Noyers

10.2 Appel de soumissions sur SEAO pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers

10.3 Appel de soumissions sur SEAO pour le contrat de déneigement des stationnements municipaux

10.4 Octroi du contrat pour le nivellement de la chaussée de la montée Gagnée

10.5 Octroi de contrat pour le marquage de la chaussée

10.6 Octroi de contrat pour la location de deux toilettes chimiques pour la saison estivale

10.7 Octroi de contrat pour l'achat d'un air climatisé pour le chalet des loisirs

10.8 Octroi du contrat pour l'achat d'une remorque

10.9 Renouvellement du contrat de déneigement du MTQ

10.10 Aménagement en sens unique de la voie de circulation au parc Camille Beaudin

10.11 Amendement de la résolution 2022-03-109 octroyant un contrat pour la cueillette et le déchetage des branches

### **11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

11.1 Demande à la MRC pour une modification au schéma d'aménagement pour les conditions d'émission de permis

11.2 Cession des lots 5 838 726, 5 838 723 et 5 645 663 à la Municipalité

11.3 Analyse de déverbalisation d'un cours d'eau

11.4 Demande de PIIA numéro 2022-70001

11.5 Demande de PIIA numéro 2022-70002

### **12 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

13.1 Octroi de contrat au groupe de musique Belle et Bête pour la Fête nationale 2022

13.2 Octroi de contrat au conteur Jean-Sébastien Bernard pour la Fête nationale 2022

13.3 Octroi de contrat pour la pyrotechnie à Alain Gagné pour la pyrotechnie pour la Fête nationale 2022

13.4 Octroi de contrat à Proludik inc. pour la location de jeux gonflables pour la Fête nationale 2022

### **14 BIBLIOTHÈQUE**

14.1 Dépôt du rapport annuel 2021

### **15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES**

## **26 AVRIL 2022**

- 15.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 15.2 Semaine de la santé mentale 2022
- 15.3 Correspondance de la Caravane des cultures
- 15.4 Demande de commandite du syndicat de la FIQ

**16 VARIA**

**17 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18 PROCHAINE RENCONTRE (24 mai 2022)**

**19 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

❧ ❧ ❧ ❧

---

## 26 AVRIL 2022

### 3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022

#### **Résolution 2022-04-117 – Adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022**

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 mars 2022 en présentiel, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22-03-2022 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

3.2. Avis de motion et projet de règlement numéro SE-901 amendant le règlement 2000-148 sur les ventes de garage

#### **Résolution 2022-04-118 – Dépôt de l'avis de motion et du projet de règlement numéro SE-901 relatif aux ventes de garage**

Madame Mylène Therrien donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro SE-901 relatif aux ventes de garage.

L'objet de ce règlement est de fixer les conditions de mises en place et d'opération des ventes de garage organisées par les propriétaires ou occupants d'immeubles de la Municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.3. Règlement numéro TR-700 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux

#### **Résolution 2022-04-119 – Adoptant le règlement numéro TR-700 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux**

CONSIDÉRANT QUE la gestion adéquate du réseau routier implique un suivi des entrées privées et des fossés de chemin;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement inadéquat des ponceaux, des entrées privées et des fossés engendre des impacts sur le drainage des chemins publics et particulièrement sur les fossés en augmentant les risques d'érosion et contribuant ainsi à la dégradation des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, et qu'elle peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 68 de la Loi sur les compétences municipales, toute Municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

## 26 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QU'il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire se prévaloir d'un règlement afin d'encadrer la construction de ponceaux et l'entretien des fossés de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 22 mars 2022;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver que le présent règlement numéro TR-700 soit adopté tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

3.4. Règlement omnibus numéro 1208-2022 sur le zonage

### **Résolution 2022-04-120 – Adoptant le règlement numéro 1208-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018**

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce règlement afin de palier à des problèmes d'application et d'interprétation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 22 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et de l'arrêté ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le second projet comportait certaines modifications par rapport au premier projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue durant la période prévue par la Loi, soit entre le 28 mars et le 5 avril 2022;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le règlement numéro 1208-2022 intitulé « Règlement numéro 1208-2022 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Omnibus phase 2) » tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

## 26 AVRIL 2022

3.5. Politique vestimentaire des officiers municipaux numéro PL-RH-41

### **Résolution 2022-04-121 – Adoptant la politique vestimentaire des officiers municipaux numéro PL-RH-41**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite se doter d'une politique afin d'avoir un document clair et précis dictant la tenue vestimentaire acceptée et recommandée pour les officiers municipaux selon les différentes fonctions;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, que la politique vestimentaires des officiers municipaux numéro PL-RH-41 soit adoptée tel que présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

∞ ADOPTÉE ∞

3.6. Politique de télétravail des officiers municipaux numéro PL-RH-42

### **Résolution 2022-04-122 – Adoptant la politique de télétravail des officiers municipaux numéro PL-RH-42**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite se doter d'une politique afin d'avoir un document clair et précis pour encadrer la pratique du télétravail des officiers municipaux selon les différentes fonctions;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, que la politique de télétravail des officiers municipaux numéro PL-RH-42 soit adoptée tel que présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

∞ ADOPTÉE ∞

## 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Renouvellement de l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière

### **Résolution 2022-04-123 – Autorisant le renouvellement de l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins de la Seigneurie de la frontière**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie des services bancaires de la Caisses Desjardins des Seigneuries de la Frontière pour tous ses comptes et services;

CONSIDÉRANT QUE la dernière offre de services a été signée en 2004 et renouvelée automatiquement depuis cette date;

CONSIDÉRANT QUE les Caisses Desjardins procèdent maintenant au renouvellement annuel de l'offre de services pour garder un meilleur suivi de leurs dossiers;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée le 8 mars 2022 à la Municipalité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

## 26 AVRIL 2022

DE PROCÉDER au renouvellement de l'Entente avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière pour l'offre de services bancaires à la municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et la mairesse à signer les documents relatifs au renouvellement.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2. Entente de services avec Bell pour le service 9-1-1

### **Résolution 2022-04-124 – Autorisant la signature d'une Entente de service 9-1-1 avec le nouveau fournisseur Bell**

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la signature d'une Entente de services avec Bell pour bénéficier des services du 9-1-1;

ATTENDU QUE le réseau 9-1-1 offert par Bell est gratuit pour les municipalités;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents; d'autoriser l'autorité compétente de la municipalité, soit la directrice générale, à procéder à la signature de l'Entente de service avec Bell Canada telle que présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

☞ ADOPTÉE ☞

4.3. Démission de Manon Lestage à l'entretien ménager

### **Résolution 2022-04-125 – Dépôt de la lettre de démission de madame Manon Lestage au poste de préposée à l'entretien ménager**

La directrice générale dépose séance tenante, la lettre de démission de madame Manon Lestage, occupant le poste de préposée à l'entretien ménager des bâtiments municipaux, reçu le 21 mars 2022 et effective à sa date de réception.

4.4. Embauche de madame Carole Thibert au poste de préposée à l'entretien ménager

**26 AVRIL 2022**

**Résolution 2022-04-126 – Entérinant l'embauche de madame Carole Thibert au poste de préposée à l'entretien ménager des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT la démission de madame Manon Lestage occupant le poste de préposée à l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché du 22 mars au 12 avril 2022 inclusivement;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le comité de ressources humaines et ses recommandations;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'entériner l'embauche de madame Carole Thibert au poste permanent temps partiel de préposée à l'entretien ménager des bâtiments municipaux à compter du mercredi 27 avril 2022.

ADOPTÉE

4.5. Autorisation à la caravane des cultures pour la saison estivale 2022

**Résolution 2022-04-127 – Autorisant la caravane des cultures à vendre ses produits sur un terrain municipal pour la saison 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des cultures est un service mobile disponible dans la MRC qui offre aux citoyens des produits locaux et frais, accessibles sur le territoire pour toute la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des cultures est présente à raison d'une journée par semaine, le lundi de 16h à 19h, du 16 mai au 10 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour opérer, ce service nécessite un accès à une alimentation électrique;

CONSIDÉRANT QUE la Place Marie-Flavie Raymond est munie d'une alimentation électrique et se situe au cœur du noyau villageois, facilement accessible en voiture, vélo ou à pied;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la Caravane des cultures à opérer un kiosque mobile de ventes de produits locaux, de fruits et de légumes à la Place Marie-Flavie Raymond, les lundis de 16h à 19h, pour les semaines du 16 mai au 10 octobre 2022.

ADOPTÉE

4.6. Modification de la composition des comités consultatifs municipaux

**Résolution 2022-04-128 – Amendant la résolution numéro 2022-02-053 sur la nomination des membres des comités consultatifs municipaux**

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présent, d'amender la résolution numéro 2022-02-053 nominant les membres des divers comités de la municipalité pour l'année 2022 comme suit :

RETIRER Karine Paiement du comité « Immeubles municipaux »;



## 26 AVRIL 2022

AJOUTER Anne Grillot sur le comité « Immeubles municipaux »;

AJOUTER Élie Bertrand sur le comité « Loisirs, culture et événements ».

∞ ADOPTÉE ∞

4.7. Achat d'un logiciel de consultation citoyenne

### **Résolution 2022-04-129 – Acceptant l'offre de service de PG Solutions pour l'achat du module « En ligne »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se doter d'un module ou logiciel en ligne permettant de consulter les citoyens sur différents enjeux ou projets sociaux;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues :

Nom de l'entreprise	Services	Prix annuel	Autres informations
Cocoriko	<ul style="list-style-type: none"><li>• Page de consultation sur le site web</li><li>• Module de propositions</li><li>• Module de sondage</li><li>• Cartes interactives</li></ul>	12,500\$ pour un nombre illimité	1 <sup>ère</sup> année gratuite
Engagement HQ	<ul style="list-style-type: none"><li>• Page de consultation sur le site web</li><li>• Rapports de consultations</li><li>• Joindre des documents</li><li>• Commentaires interactifs</li></ul>	3,500\$	Ajout de 2,500\$ pour la formation de départ
Monidee	<ul style="list-style-type: none"><li>• Page de consultation sur le site web</li><li>• Soumettre une idée</li><li>• Réponse de la municipalité</li><li>• Compléments d'informations</li></ul>	2,500\$	Prix pour un seul projet
En ligne de PG Solutions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Portail citoyen sur le site web</li><li>• Paiement de taxe en ligne</li><li>• Inscriptions aux loisirs en ligne</li><li>• Demande de permis en ligne</li><li>• Infolettre municipale</li><li>• Calendrier interactif des événements et des paiements</li><li>• Priorisation des</li></ul>	1,446\$	1,655\$ par logiciel (x3) + frais d'activation, d'intégration et de formation unique de 5,541.00\$

## 26 AVRIL 2022

	publications par intérêt • Alertes en cas d'urgence		
--	--	--	--

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'acquisition du module « En ligne » comprenant les logiciels Voilà destiné à la consultation citoyenne et les logiciels de demandes en ligne, de permis en ligne et de comptes de taxes en ligne au coût d'acquisition de 4,965\$ plus les frais unique de services professionnels de 5,541.00\$ plus taxes.

∞ ADOPTÉE ∞

4.8. Entente avec Loisirs 3000 pour la confirmation du camp de jour pour l'année 2022

### **Résolution 2022-04-130 – Autorisant la directrice générale à signer une Entente avec Loisirs 3000 afin de confirmer la tenue du camp de jour pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat à Loisirs 3000 via la résolution 2022-03-093 pour un service de camp de jour clé-en-main;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait un nombre d'inscription hebdomadaires minimal pour assurer la tenue du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite confirmer la tenue du camp de jour pour assurer le service aux parents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs 3000 s'engage à assumer une perte financière possible dans le cas où le nombre minimal d'inscription ne serait pas atteint;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs 3000 s'engage à prolonger la période de rabais de 50\$ par semaine jusqu'au 22 mai 2022 pour permettre à plus de parents d'en profiter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire connaître ce nouveau service à l'ensemble des municipalités avoisinantes en le publicisant dans le journal régional;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un don de 1,000\$ de la députée provinciale, Mme Claire IsaBelle pour soutenir le camp de jour;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à signer une Entente avec Loisirs 3000 permettant de confirmer la tenue du camp de jour à Saint-Jacques-le-Mineur aux conditions suivantes :

- La compensation financière de la municipalité ne s'appliquera que pour les semaines où il y aurait moins de 40 inscriptions;
- Les fonds seront puisés dans le budget des loisirs, des animations et de la subvention du camp de jour;
- L'Entente ne sera valide que pour l'année 2022, en tant que première année du contrat;

D'AUTORISER l'achat d'une page publicitaire dans le journal Coup d'œil au coût de 1,275.00\$ plus les taxes pour favoriser des inscriptions des municipalités avoisinantes.

## 26 AVRIL 2022

ADOPTÉE

4.9. Création d'une page Instagram et d'une page Facebook officielle pour la mairesse

### **Résolution 2022-04-131 – Autorisant la création d'un compte Instagram et d'une page officielle de mairesse**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de communications;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite optimiser sa relation aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les médias sociaux sont des moyens éprouvés pour contacter les citoyens et leur partager des informations pertinentes;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la préposée à la réception et aux loisirs à créer un compte Instagram et une page Facebook officielle de mairesse et d'administrer ses comptes au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

## 5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1. Comptes à payer du mois de mars 2022

### **Résolution 2022-04-132 – Adoptant des comptes à payer pour le mois de mars 2022**

Il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de mars 2022 tel que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5.2. Dépôt de la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers au MAMH

### **Résolution 2022-04-133 – Dépôt de la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers au MAMH**

La greffière-trésorière dépose, séance tenante, le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), reçu de la vice-présidente de la Commission municipale du Québec, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

## 6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Remerciement des bénévoles du comité des loisirs, des employés municipaux et des bénévoles de la friperie qui se sont impliqués dans la Chasse aux cocos.

Remerciement de l'organisation de la soirée des bénévoles le 23 avril dernier et il y a des cartes à venir dans les boîtes aux lettres.

## **26 AVRIL 2022**

Remerciement des dons à la friperie. Ouverture cette semaine encore aux heures régulières. Événement spécial à la Journée verte le 28 mai prochain en lien avec la friperie.

Prompt rétablissement à notre mairesse et notre conseiller affectés par la Covid.

### **7. INFORMATIONS AUX CITOYENS**

#### **8. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début de la période de questions : 19h26

Questions des citoyens dans la salle.

Aucune question en ligne.

Fin de la période de questions : 19h30

### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1. Dépôt du rapport d'activité 2021

#### **Résolution 2022-04-134 – Dépôt du rapport d'activité 2021 du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur**

CONSIDÉRANT QUE chaque Service de sécurité incendie doit rédiger annuellement un rapport d'activités à déposer au conseil municipal et au conseil des maires et à transmettre au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport se veut un bilan complet de l'état du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur, incluant des données pertinentes sur les interventions d'incendie, les interventions médicales, la prévention, le budget et la gestion des ressources humaines;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE DÉPOSER le Rapport d'activité 2021 du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur;

D'AUTORISER la directrice générale à en transmettre une copie à la MRC des Jardins-de-Napierville;

DE LE RENDRE disponible sur le site internet de la municipalité suivant son dépôt.

∞ ADOPTÉE ∞

Le directeur du service de sécurité incendie par intérim présente les grandes lignes du rapport au conseil.

### **10. TRAVAUX PUBLICS**

10.1. Octroi de contrat pour la réalisation des études géotechniques sur Édouard VII et Ruisseau-des-Noyers

**26 AVRIL 2022**

**Résolution 2022-04-135 – Octroyant un contrat à Labo Montérégie pour des services professionnels de réalisation d'études géotechniques**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entreprendra des travaux de réfection sur le chemin du Ruisseau-des-Noyers et sur la route Édouard VII;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite évaluer l'ampleur des travaux nécessaires dans la rue du Parc Landry et sur la montée Gagnée;

CONSIDÉRANT QUE des études géotechniques sont nécessaires pour ces travaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix</b>	<b>Conformité</b>
Solnor	54,950.00\$	Oui
Labo Montérégie	52,800.00	Oui

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat de réalisation des études géotechniques du chemin Ruisseau des Noyers, de la route Édouard VII, de la rue du Parc Landry et de la montée Gagnée à Labo Montérégie au coût de 52,800\$ plus taxes.

∞ ADOPTÉE ∞

10.2. Appel de soumissions sur SEAO pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers

**Résolution 2022-04-136 – Autorisant le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres sur SEAO pour la réalisation de travaux de réfection sur le chemin Ruisseau-des-Noyers**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection complète du chemin Ruisseau-des-Noyers pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à un coût supérieur au seuil d'appels d'offres publics déterminé par la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera adjudgé au soumissionnaire qui aura soumis le prix le plus bas pour une soumission conforme aux exigences de l'appel d'offres;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents; d'autoriser le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres sur le Système d'appel d'offres publics du Québec (SEAO) pour la réfection complète du chemin Ruisseau-des-Noyers prévue avant la fin de l'année 2022.

∞ ADOPTÉE ∞

10.3. Appel de soumissions sur SEAO pour le contrat de déneigement pour les stationnements municipaux, les patinoires et les chemins d'accès des infrastructures municipales

**Résolution 2022-04-137 – Autorisant le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres sur SEAO pour le contrat de déneigement pour les stationnements municipaux, les patinoires et les chemins d'accès des infrastructures municipales**

## 26 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement pour les stationnements municipaux, les patinoires et les chemins d'accès des infrastructures municipales vient à échéance à la fin de la présente saison;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est estimé à un coût supérieur au seuil d'appels d'offres publics déterminé par la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera adjugé au soumissionnaire qui aura soumis le prix le plus bas pour une soumission conforme aux exigences de l'appel d'offres;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres sur le Système d'appel d'offres publics du Québec (SEAO) pour le contrat de déneigement des stationnements municipaux, des patinoires et des chemins d'accès aux infrastructures municipales pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et une année optionnelle en 2024-2025.

☞ ADOPTÉE ☞

10.4. Octroi du contrat pour le nivellement de la chaussée de la montée Gagnée

### **Résolution 2022-04-138 – Octroyant un contrat à Demix Construction pour le nivellement de la montée Gagnée**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au nivellement de la montée Gagnée afin d'assurer la sécurité des citoyens et automobilistes qui y circulent;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics de la municipalité ne possède pas les équipements requis pour ce type de travaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix (excluant les taxes)
Eurovia Québec Construction	650\$/heure, minimum de 10 heures + 575\$ de mobilisation
Demix Construction	436\$/heure, minimum de 10 heures + 500\$ de mobilisation

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents; d'octroyer le contrat de nivellement de la montée Gagné à Demix Construction pour un montant d'environ 4,860\$ plus taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

10.5. Octroi de contrat pour le marquage de la chaussée

### **Résolution 2022-04-139 – Octroyant un contrat à Marquage - Signalisation Rive-Sud B.A. inc. pour le marquage de la chaussée**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au marquage de certaines portions de chaussée sur son territoire pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics de la municipalité ne possède pas les équipements requis pour ce type de travaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix (excluant les taxes)
------------	---------------------------

## 26 AVRIL 2022

Lignes Maska	5,401.00\$
Marquage – signalisation rive-sud B.A. inc.	4,771.00\$

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents; d'octroyer le contrat de marquage de la chaussée pour la saison 2022 à Marquage – signalisation Rive-Sud B.A. inc. pour un montant de 4,771.00\$ plus taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

10.6. Octroi de contrat pour la location de deux toilettes chimiques pour la saison estivale

### **Résolution 2022-04-140 – Octroyant un contrat à 9363-9888 Québec inc. pour la location de deux toilettes chimiques**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite louer deux toilettes chimiques à mettre au chalet des loisirs pour la saison 2022, soit du 15 mai au 11 septembre 2022;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix (excluant les taxes)
Sanibert	3,579.89\$
9363-9888 Québec inc.	3,290.10\$

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents; d'octroyer le contrat de location de deux toilettes chimiques pour la saison 2022 à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. au coût total de 3,290.10\$ plus taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

10.7. Octroi de contrat pour l'achat d'un air climatisé pour le chalet des loisirs

### **Résolution 2022-04-141 – Octroyant un contrat à climatisation Sanssoucy pour l'achat et l'installation d'un air climatisé au chalet des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE l'air climatisé du chalet des loisirs n'est plus fonctionnel depuis l'année dernière;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix (excluant les taxes)
Climatisation Sansoucy	3,575.00\$
Gree	4,645.00\$
MixAir	4,995.00\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission est pour un air climatisé de 18,000 BTU avec thermopompe fonctionnel jusqu'à -25 degrés Celsius;

CONSIDÉRANT QUE la soumission inclus l'installation complète et la mise en marche;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents; d'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'un air climatisé pour le chalet des loisirs à Climatisation Sansoucy au coût total de 3,575.00\$ plus taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

## 26 AVRIL 2022

10.8. Octroi du contrat pour l'achat d'une remorque

### **Résolution 2022-04-142 – Octroyant un contrat à Remorque Dionne pour l'achat d'une remorque utilitaire**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a besoin d'une nouvelle remorque plus adaptée au transport des véhicules et des outils;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix (excluant les taxes)	Détail
MetalExpert	5,400\$	Remorque en acier galvanisé 2 essieux tandem 6 pi. x 12 pi (délai de livraison de 4-6 semaines)
Remorque Dionne	4,300\$	Remorque en acier galvanisé 2 essieux tandem 6 pi. x 12 pi
TrailGo	6,460\$	Remorque en acier galvanisé 2 essieux tandem 6 pi. x 12 pi

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents; d'octroyer le contrat d'achat d'une remorque utilitaire à Remorque Dionne au coût total de 4,300.00\$ plus taxes.

∞ ADOPTÉE ∞

La dépense est prélevée dans le Fonds de roulement.

10.9. Renouvellement du contrat de déneigement du MTQ

### **Résolution 2022-04-143 – Autorisant le renouvellement du contrat de déneigement avec le MTQ pour la saison hivernale 2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assure le déneigement des chaussées et des trottoirs sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE cet entretien est assuré par entente entre les parties, laquelle est venue à échéance à la fin de la présente saison;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà intégré le service de déneigement et de déglacage des chaussées et des trottoirs sous la juridiction du MTQ dans son contrat de déneigement de la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ propose une offre révisée avec majoration de 2,4% pour un montant total de 59,245.63\$ pour la saison 2022-2023;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre du MTQ au montant de 59,245.63\$ pour le déneigement et le déglacage de la chaussée et des trottoirs pour la saison hivernale 2022-2023;

D'AUTORISER la directrice générale à signer les documents afférents.

∞ ADOPTÉE ∞



## 26 AVRIL 2022

10.10. Aménagement en sens unique de la voie de circulation au parc Camille Beaudin

### **Résolution 2022-04-144 – Autorisant l'aménagement en sens unique de la voie de circulation au parc Camille Beaudin**

CONSIDÉRANT QUE le parc Camille Beaudin est très fréquenté durant la période estivale avec ses parcs et ses terrains sportifs;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs qui viennent en voiture doivent quitter en marche arrière sur la voie de circulation ce qui peut affecter la sécurité des piétons dans le parc;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la voie de circulation en sens unique permettrait une meilleure circulation des véhicules;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER le retrait des blocs de bétons empêchant la circulation à l'extrémité Sud-Est du parc Camille Beaudin;

D'AUTORISER l'aménagement de la voie de circulation en sens unique allant de la route Édouard VII à la rue Legrand;

D'AUTORISER l'ajout au contrat de marquage des flèches pour indiquer le sens unique au sol;

D'AUTORISER l'ajout de signalisation adéquate pour indiquer le sens unique et la vitesse maximale permise de 10 km/h;

∞ ADOPTÉE ∞

10.11. Amendement de la résolution 2022-03-109 octroyant un contrat pour la cueillette et le déchetage des branches

### **Résolution 2022-04-145 – Amendant la résolution 2022-03-109 octroyant un contrat pour la cueillette et le déchetage des branches**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-109 octroyant un contrat aux Entreprises Robert Wuyts pour la cueillette et le déchetage des branches pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Robert Wuyts ont dû fermer sans préavis;

CONSIDÉRANT QU'ils ne pourront répondre au mandat octroyer par la municipalité pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT les autres soumissions reçues :

Nom de la compagnie	Taux horaire + taxes
<del>Les Entreprises Robert Wuyts</del>	Déchetage : 120.00\$ Abattage : 140.00\$
Saisonex	Déchetage : 349.99\$ Abattage : 449.99\$
Émondage SR	Déchetage : 250.00\$ Abattage : 450.00\$

## 26 AVRIL 2022

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'amender la résolution 2022-03-109 comme suit :

D'OCTROYER à Émondage SR le contrat de cueillette et déchetage des branches au taux horaire de 250.00\$ plus taxes. Le coût approximatif prévu est de 2,000.00 \$ plus les taxes.

D'OCTROYER à Émondage SR le contrat d'émondage et d'abattage d'arbres au taux horaire de 450.00 \$ plus taxes. Le coût approximatif prévu est de 3,600.00 \$ plus les taxes.

∞ ADOPTÉE ∞

### 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. Demande à la MRC pour une modification au schéma d'aménagement pour les conditions d'émission de permis

#### **Résolution 2022-04-146 – Demandant à la MRC de procéder à une modification du schéma d'aménagement sur les conditions d'émission de permis**

CONSIDÉRANT QUE les articles 14.4.1 et 14.4.2 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville stipulent les conditions relatives à l'émission d'un permis de construction qui doivent être adoptées par les municipalités locales dans leur réglementation respective;

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions de l'article 14.4.1 stipule qu'aucun permis de construction, incluant un permis pour la construction d'une dépendance ou d'un bâtiment accessoire, ne peut être accordé si le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée n'est pas adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux normes de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'aucune exception n'est prévue à l'article 14.4.2 pour la construction d'une dépendance ou d'une construction accessoire à un bâtiment principal situé sur un terrain qui n'est pas adjacent à une rue publique ou privée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis que des exceptions devraient être prévues pour de telles constructions accessoires;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de demander à la MRC des Jardins-de-Napierville d'apporter des modifications à l'article 14.4.2 afin de prévoir des exceptions pour l'émission de permis de construction pour les dépendances et les bâtiments accessoires.

∞ ADOPTÉE ∞

11.2. Cession des lots 5 838 726, 5 838 723 et 5 645 663 à la Municipalité

#### **Résolution 2022-04-147 – Autorisant la mairesse et la directrice générale à signer un acte de vente pour la cession des lots 5 838 726, 5 838 723 et 5 645 663 à la Municipalité**

## 26 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour le développement domiciliaire « Jardin Saint-Jacques – Phase IIA » signé le 14 décembre 2016 entre la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et Construction Beaudin et Courville inc.;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour le développement domiciliaire « Jardin Saint-Jacques – Phase IIB » signé le 10 décembre 2018 entre la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et Construction Beaudin et Courville inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces protocoles d'entente prévoient la cession des lots 5 838 726, 5 838 723 et 5 645 663 du Cadastre du Québec à la Municipalité pour la somme de un dollar (1\$);

CONSIDÉRANT QUE cette cession devait se compléter dans les trente (30) jours suivant l'acceptation finale des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les frais de notaire sont assurés par le promoteur Construction Beaudin et Courville inc.;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, les actes pour le consentement à l'achat et/ou à la servitude des lots 5 838 726, 5 838 723 et 5 645 663 du Cadastre du Québec.

∞ ADOPTÉE ∞

11.3. Analyse de déverbalisation du cours d'eau St-Jacques  
Branche 14

### **Résolution 2022-04-148 – Attribuant un mandat à la firme Pleine Terre pour l'analyse de déverbalisation d'une partie du cours d'eau branche 14 de la rivière Saint-Jacques**

CONSIDÉRANT le segment de la branche 14 de la rivière Saint-Jacques situé entre la rue des Forgerons au nord et la route Édouard-VII au sud;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce cours d'eau plus au sud ne semble plus comporter de littoral;

CONSIDÉRANT QU'une autre partie au nord de cours d'eau sert d'exutoire pour un bassin de rétention des eaux pluviales du secteur résidentiel des Jardins Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien du cours d'eau sont nécessaires à court terme;

CONSIDÉRANT les contraintes occasionnées par la présence du cours d'eau pour le milieu bâti résidentiel environnant;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun qu'une analyse de ce cours d'eau soit effectuée afin d'orienter le Conseil municipal sur les différentes alternatives d'aménagement, d'entretien ou de préservation;

CONSIDÉRANT la proposition du 10 mars 2022 de la firme Pleine Terre pour procéder à une telle analyse au montant de 1,250 \$ plus taxes;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accepter la proposition de la firme Pleine Terre au montant de 1,250 \$ plus taxes, portant sur l'analyse de déverbalisation du segment de la

## 26 AVRIL 2022

branche 14 de la rivière Saint-Jacques situé entre la rue des Forgerons au nord et la route Édouard-VII au sud.

ADOPTÉE

11.4. Demande de PIIA numéro 2022-70001

### **Résolution 2022-04-149 – Autorisant la demande de PIIA numéro 2022-70001**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de PIIA numéro 2022-70001 soumise pour un projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée à marge de recul latérale zéro au 1406, rue des Marchands, lot 5 645 666 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné est situé dans la zone H-01 (résidentielle) faisant partie du secteur « Quartier nord » prévu au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'impact visuel restreint de l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé respecte de façon générale les objectifs d'évaluation applicables au secteur du « Quartier nord »;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande effectuée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 avril 2022 ainsi que la recommandation émise;

CONSEQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres présents, d'autoriser la demande de PIIA numéro 2022-70001 telle que présentée en pièce justificative de la séance et relative à un projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée à marge de recul latérale zéro au 1406, rue des Marchands, lot 5 645 666 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

11.5. Demande de PIIA numéro 2022-70002

### **Résolution 2022-04-150 – Refusant la demande de PIIA numéro 2022-70002**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de PIIA numéro 2022-70002 soumise pour un projet d'agrandissement et de rénovation d'une habitation bifamiliale isolée au 127-133, rue Principale, lot 5 750 609;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné est situé dans la zone MIX-01 (mixte résidentielle-commerciale) faisant partie du secteur « Coeur historique » prévu au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA soumis comporte des éléments manquants, notamment au niveau des croquis fournis;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé présente des lacunes qualitatives au niveau de l'harmonie des proportions entre le corps du bâtiment et l'extension projetée, du matériau de revêtement et de la forme du toit, de la couleur du revêtement extérieur ainsi que des boiseries et des ornements;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA ne satisfait pas suffisamment les objectifs et les critères d'évaluation applicables au secteur du « Coeur historique »;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande effectuée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 avril 2022 ainsi que la recommandation émise;

## 26 AVRIL 2022

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres présents, de refuser la demande de PIIA numéro 2022-70002 telle que présentée en pièce justificative de la séance et relative à un projet d'agrandissement et de rénovation d'une habitation bifamiliale isolée au 127-133, rue Principale, lot 5 750 609 du Cadastre du Québec.

☞ ADOPTÉE ☞

### 12. HYGIÈNE DU MILIEU

### 13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1. Octroi de contrat au groupe de musique Belle et Bête pour la Fête nationale 2022

#### **Résolution 2022-04-151 – Entérinant l'octroi d'un contrat au groupe de musique Belle et Bête pour la Fête nationale 2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise cette année une Fête nationale le 24 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est chapeauté par le comité de loisirs et la préposée à la réception et aux loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un budget a été alloué au comité pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son organisation, le comité sollicite des services d'un groupe de musique;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présent :

D'ENTÉRINER l'octroi d'un contrat au groupe de musique Belle et Bête pour la Fête nationale 2022 au coût de 2,000\$ plus taxes;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat.

☞ ADOPTÉE ☞

13.2. Octroi de contrat au conteur Jean-Sébastien Bernard pour la Fête nationale 2022

#### **Résolution 2022-04-152 – Entérinant l'octroi d'un contrat au conteur Jean-Sébastien Bernard pour la Fête nationale 2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise cette année une Fête nationale le 24 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est chapeauté par le comité de loisirs et la préposée à la réception et aux loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un budget a été alloué au comité pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son organisation, le comité sollicite des services d'un conteur;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présent :

## 26 AVRIL 2022

D'ENTÉRINER l'octroi d'un contrat au conteur Jean-Sébastien Bernard pour la Fête nationale 2022 au coût de 2,000\$ plus taxes;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat.

☞ ADOPTÉE ☞

13.3. Octroi de contrat de pyrotechnie à Alain Gagné pour la Fête nationale 2022

### **Résolution 2022-04-153 – Entérinant l'octroi d'un contrat de pyrotechnie à Alain Gagné pour la Fête nationale 2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise cette année une Fête nationale le 24 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est chapeauté par le comité de loisirs et la préposée à la réception et aux loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un budget a été alloué au comité pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son organisation, le comité sollicite des services de pyrotechnie pour les feux d'artifices;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présent :

D'ENTÉRINER l'octroi d'un contrat à Alain Gagné pour la Fête nationale 2022 au coût de 5,000\$ plus taxes, incluant le coût des feux d'artifices;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat.

☞ ADOPTÉE ☞

13.4. Octroi de contrat de location de jeux gonflables à Proludik inc. pour la Fête nationale 2022

### **Résolution 2022-04-154 – Entérinant l'octroi d'un contrat de location de jeux gonflables à Proludik inc. pour la Fête nationale 2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise cette année une Fête nationale le 24 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est chapeauté par le comité de loisirs et la préposée à la réception et aux loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un budget a été alloué au comité pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son organisation, le comité sollicite des services de location de jeux gonflables;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présent :

D'ENTÉRINER l'octroi d'un contrat à Proludik inc. pour la location de jeux gonflables pour la Fête nationale 2022 au coût de 1,763.75\$ plus taxes;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat.

☞ ADOPTÉE ☞

## **26 AVRIL 2022**

### **14. BIBLIOTHÈQUE**

14.1. Dépôt du rapport annuel 2021

#### **Résolution 2022-04-155 – Dépôt du rapport annuel des activités 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque bibliothèque membre du Réseau Biblio doit rédiger annuellement un rapport d'activités à déposer au conseil municipal et au Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport se veut un bilan complet des activités tenues par la bibliothèque locale de Saint-Jacques-le-Mineur, incluant des données pertinentes sur les activités d'animation et de promotion, sur la stratégie de développement du public, sur le budget et la gestion des ressources humaines;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE DÉPOSER le Rapport d'activité 2021 de la bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur;

D'AUTORISER le responsable de la bibliothèque à en transmettre une copie au Réseau Biblio Montérégie;

DE LE RENDRE disponible sur le site internet de la municipalité suivant son dépôt.

∞ ADOPTÉE ∞

Le responsable de la bibliothèque présente les grandes lignes du rapport au conseil.

### **15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES**

15.1. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

#### **Résolution 2022-04-156 – Autorisant l'appui de la municipalité à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de

## 26 AVRIL 2022

nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

CONSÉQUEMMENT, il est résolu par monsieur Bruno Martel de proclamer le 17 mai Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

∞ ADOPTÉE ∞

15.2. Semaine de la santé mentale 2022

### **Résolution 2022-04-157 – Autorisant l'appui à l'Association canadienne pour la santé mentale dans le cadre de la Semaine de la santé mentale**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 : « Semaine de la santé mentale »;

QU'elle invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie.

∞ ADOPTÉE ∞

15.3. Correspondance de la Caravane des cultures

### **Résolution 2022-04-158 – Autorisant l'achat de Dollars Caravane pour la Caravane des cultures**

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des cultures est un projet local qui met en valeur les producteurs locaux;



## 26 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des cultures offre un système de bon rabais appelé Dollars Caravane pouvant être utilisé pour l'achat d'articles de la Caravane des cultures;

CONSIDÉRANT QUE ces Dollars Caravane peuvent être remis à des familles ou des citoyens dans le besoin, à de nouveaux arrivants pour faire connaître le service, ou encore aux bénévoles de la municipalité à titre de récompense;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'achat de 100\$ Dollars Caravane par tranche de 20\$;

DE DISTRIBUER ces Dollars Caravane dans le cadre d'événements thématiques organisés par la bibliothèque.

ADOPTÉE

15.4. Demande de commandite du syndicat de la FIQ

### **Résolution 2022-04-159 – Refusant l'achat d'une commandite pour l'agenda des professionnelles en soins de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) produit annuellement un agenda des professionnelles en soins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite soumise à la municipalité par la FIQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un budget de commandite et de soutien financier restreint, qu'elle accorde principalement aux organismes et associations œuvrant directement dans le territoire ou servant ses citoyens;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de refuser la demande d'achat d'une commandite pour l'agenda des professionnelles en soin de la FIQ.

ADOPTÉE

## 16. VARIA

Les coureurs et marcheurs sont invités à joindre le nouveau club de course et de marche de Saint-Jacques qui a un départ tous les jeudis soir à 19h devant l'Église.

## 17. 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 20h33

Questions des citoyens dans la salle.

Aucune question en ligne.

Fin de la période de questions : 20h42

## **26 AVRIL 2022**

**18. PROCHAINE RENCONTRE (24 mai 2022)**

**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution 2022-04-160 – Adoptant la levée de la séance ordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser que la séance soit levée à 20h42.

☞ ADOPTÉE ☞

---

Marie-Ève Boutin, mairesse suppléante

---

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière